

6-DSL-SECRET**PR4**

PR1 PR2 PM1 CM1 CM2 CM3 MD SG DP DP2 CM8
 DAM
 CMB PR4 RI DE

TD KIGALI 116

LE 14 MARS 1990
 ENREGISTRE LE 14/03/90 A 17H08

URGENT
 CHIFFRE
 NB : DISTRIBUTION ADMINISTRATIVE
 AD MINCOOP PARIS 73
 TXT

CQ DIPLOMATIE 116

Visite Rwanda

CL

—

MINCOOP POUR ACTION MISMIL

C O N F I D E N T I E L D E F E N S E

NMR 006/MAM/RWA/CD DU 14 MARS 1990

OBJET : DEMANDES D'ORDRE MILITAIRE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRESENTEES AU
 PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE PAR LE PRESIDENT
 RWANDAIS LORS DE LEUR RENCONTRE DU 3 AVRIL 1990. (PREMIERE
 PARTIE DE DEUX)

REF. : FICHE MAM NMR 140/2-MAM/RWA DU 27 FEVRIER 1990.

LES DIFFERENTS CONTACTS QUE J'AI EU LES 9 ET 13 MARS 1990 AVEC LES AUTORITES
 MILITAIRES RWANDAISES ONT CONFIRME, PRECISE OU ETENDU LES DEMANDES QUI ONT FAIT
 L'OBJET DE LA FICHE DE REFERENCE.

- SELON LE COLONEL RUSATIRA, SECRETAIRE GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE, LE
 GENERAL MAJOR HABYARIMANA PRESENTERA LES DEMANDES DE SERVICES ET DE DONS SUIVANTES :

- REPARATION OU REMPLACEMENT DU RADAR PRIMAIRE ACTUELLEMENT EN PLACE
- DON D'UN RADAR SECONDAIRE ET D'UN SYSTEME D'ARMES ANTIAERIENNES
- REMPLACEMENT DU NORD ATLAS, OFFERT PAR LA FRANCE EN 1983.

- SELON LE COLONEL RWAGAFILITA, CHEF D'ETAT-MAJOR ADJOINT DE LA GENDARMERIE, LE
 CHEF DE L'ETAT SOUHAITERAIT SOLLICITER L'AIDE DE LA FRANCE POUR LA REORGANISATION DE
 LA GENDARMERIE.

PRIMO : RAISONS DE CES DEMANDES

LES RAISONS EXPOSEES DANS LA FICHE DE REFERENCE SONT CONFIRMEES. ELLES RELEVANT
 TOUTES DU BESOIN ACTUEL ET NON EXPRIME POUR LE PRESIDENT, AU MOMENT OU LA SITUATION
 ECONOMIQUE DU PAYS COMPROMET SON AUTORITE, D'UNE PART DE SE CONCILIER LES FORCES
 ARMEES, ARMEE RWANDAISE ET GENDARMERIE CONFONDUES, EN LEUR DONNANT SATISFACTION,
 D'AUTRE
 PART D'ASSURER SA PROPRE SECURITE.

IL CONVIENT CEPENDANT DE NOTER QUE LE COLONEL RUSATIRA A, SOUS LE SCEAU DE LA
 CONFIDENCE, INSISTE SUR L'UNE D'ENTRE ELLES, LORS DE SON EXPOSE SUR LA NECESSITE DE
 DISPOSER D'UNE ARTILLERIE A.A. : LA MENACE, EVENTUELLEMENT EN PARTIE AERIENNE,
 VENANT DE L'UGANDA. EN EFFET L'ENTOURAGE PRESIDENTIEL ENVISAGE L'HYPOTHESE DE LA
 CONSTITUTION D'UNE FORCE D'INTERVENTION QUI AGIRAIT DEPUIS CE PAYS. CET OFFICIER
 DECLARE : 'LA MOITIE DES PERSONNELS DE L'ARMEE OUGANDAISE EST D'ORIGINE RWANDAISE
 ET SOUTIENT LES REFUGIES., C'EST LE CAS DU GENERAL SOUS CHEF D'ETAT-MAJOR DE CETTE
 ARMEE, LE MAJOR GENERAL RWIGYEMA QUI VIENT D'ETRE ECARTE ET POURRAIT METTRE A PROFIT
 SON RETRAIT POUR ORGANISER CETTE FORCE, SANS COMPROMETTRE LE GOUVERNEMENT OUGANDAIS.
 ACTUELLEMENT, LES REFUGIES RWANDAIS DE L'UGANDA ACHETENT DES ARMES, EN ITALIE EN
 PARTICULIER'.

CES PROPOS CONDUISENT A APPORTER LES PRECISIONS SUIVANTES QUI SONT A L'EVIDENCE
 OCCULTEES :

1/ LORSQUE L'INTERESSE EVOQUE LES PERSONNELS D'ORIGINE RWANDAISE, IL S'AGIT DES
 TUTSIS BAHIMA INSTALLES DANS LA PARTIE SUD-OUEST DE L'UGANDA, REGION QUI S'ETEND
 JUSQU'AU LAC EDOUARD ET QUI JUSQU'EN 1910 A APPARTENU AU RWANDA. LORSQU'IL EVOQUE

LES REFUGIES, IL S'AGIT DES TUTSIS QUI ONT FUI LE PAYS AU MOMENT DE LA PRISE DU POUVOIR PAR LES HUTUS EN 1959, ONT TENTE DE LE LEUR REPENDRE PAR LES ARMES JUSQU'EN 1965 ENVIRON, AUJOURD'HUI SE MANIFESTENT PAR LA PRODUCTION DE PAMPHLETS ET TRACTS CONDAMNANT LES MASSACRES DONT AURAIT ETE VICTIME LEUR ETHNIE AINSI QUE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT QUI S'OPPOSE A LEUR RETOUR AU PAYS. IL EST PROBABLEMENT EXACT QUE LES PREMIERS ACCORDENT UN SOUTIEN EFFECTIF AUX SECONDS.

2/ SELON CERTAINES INFORMATIONS CONTROLEES, LES DERNIERS CONTACTS ENTRE OUGANDAIS ET RWANDAIS TRAITANT DU CAS SENSIBLE DE CES REFUGIES AURAIENT REVELE DE PROFONDES DIVERGENCES.

3/ LES RWANDAIS PARAISSENT CRAINDRE QUE LE PRESIDENT MUSEVENI QUI A BENEFICIE DE L'APPUI DES TUTSIS BAHIMA DE L'ARMEE OUGANDAISE POUR RENVERSER JADIS LE PRESIDENT OBOTE, SOIT CONTRAINT DE PAYER SA DETTE EN LAISSANT SE CONSTITUER LA FORCE CITEE CI-DESSUS, ALORS QU'IL EST AFFAIBLI PAR LES REVOLTES DU NORD-EST DE SON PAYS.

ON PEUT PENSER QUE CETTE MENACE OUGANDAISE JUGEE ICI REELLE SERA EVOQUEE, A PARIS, PAR LE PRESIDENT HABYARIMANA. IL POURRAIT EN OUTRE, A CE SUJET, SE REFERER AU TEMPS OU AMIN DADA ENVOYAIT SES MIG 21 SURVOLER KIGALI, POUR CONFORTER LE SOUTIEN QUE LES BAHIMA LUI ACCORDAIENT.

SECUNDO : DONNEES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES DEMANDES.

ALPHA : LE RADAR ACTUELLEMENT EN PLACE.

IL S'AGIT D'UN ENSEMBLE RADAR DE SURVEILLANCE D'AEROPORT, DE MARQUE SELENIA (ITALIE), OFFERT PAR LA LIBYE EN 1985. IL A ETE ACHEMINE EN PASSANT PAR LE CANADA OU LA SOCIETE UTS (UNIVERSAL TELECOMMUNICATION SYSTEM) L'A MODIFIE. CE PAYS A PROCEDÉ A LA FORMATION D'UN OFFICIER ET DE QUATRE SOUS-OFFICIERS RWANDAIS. APRES LE DEPART DE KIGALI DU TECHNICIEN D'U.T.S. QUI A SURVEILLE L'INSTALLATION DE L'APPAREIL, IL EST TOMBE EN PANNE. UNE EQUIPE DE TECHNICIENS EGYPTIENS A ALORS ETE DEPECHEE POUR ETABLIR UN DEVIS DE REPARATION. LA SOMME CORRESPONDANTE A ETE JUGEE TROP ELEVÉE ET LE MATERIEL EST RESTE HORS SERVICE.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OBTENUS = MATERIEL DE TYPE A.T.C.R. 3 TS COMPOSE DE DEUX ELEMENTS :

1) SUR UNE COLLINE PRES DE L'AEROPORT

- UNE ANTENNE MONTEE SUR PYLONE "PEDESTAL"

- UN SHELTER COMPRENANT =

1 EMETTEUR RECEPTEUR RADAR (TSC 140-10/T ET TSC 140-10/R)

1 ECRAN DE CONTROLE TYPE 1560 67 AICL 2

1 ELEMENT DE CONDITIONNEMENT D'AIR DE MARQUE UTS (TRAC 22 D 51

2) A PROXIMITE IMMEDIATE DE L'AEROPORT

- UN SHELTER D'EXPLOITATION COMPRENANT =

2 ECRANS DE CONTROLE

1 ENSEMBLE DE TELECOMMANDE (EMETTEUR / 06 R - 014/SCU/12)

RECEPTEUR/ 05 R - 012/SCU/4)

1 ELEMENT DE CONDITIONNEMENT D'AIR (MEME QUE CI-DESSUS)

1 ENSEMBLE RADIO

BRAVO : LE SYSTEME D'ARMES ANTIAERIENNES SOUHAITE

LES MILITAIRES SE SONT EXPRIMES. IL S'AGIT D'UNE BATTERIE DE BITUBES DE 30 M/M OU D'UN SYSTEME D'ARME ROLAND. CES MATERIELS NE SONT PAS A LA MESURE DE L'ARMEE RWANDAISE. IL A ETE SUGGERE DANS LA FICHE DE REFERENCE DE NE PAS DONNER SUITE A CE VOEU.

IL EST UTILE DE RAPPELER QUE CETTE REQUETE EST PRESENTEE A LA FRANCE ALORS QUE LA BELGIQUE SOLLICITEE DEPUIS 5 ANNEES ENVIRON, ET QUI A CONDUIT UNE ETUDE, N'A PAS ACCEPTE DE LA SATISFAIRE. SIGNE : COL. GALINIE. 141700. (A SUIVRE) ./.

MARTRES

6-DSL-SECRET

PR4

PR1 PR2 PM1 CM1 CM2 CM3 MD SG DP DP2 CM8
DAM
CMB PR4 RI DE

TD KIGALI 117

LE 14 MARS 1990
ENREGISTRE LE 14/03/90 A 16H54

URGENT
CHIFFRE
NB : DISTRIBUTION ADMINISTRATIVE
AD MINCOOP PARIS 74
TXT

CQ DIPLOMATIE 117

MINCOOP POUR ACTION MISMIL

C O N F I D E N T I E L D E F E N S E

NMR 007/MAM/RWA/CD DU 14 MARS 1990

OBJET : DEMANDES D'ORDRE MILITAIRE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRESENTEES AU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE PAR LE PRESIDENT RWAN
DAIS LORS DE LEUR RENCONTRE DU 3 AVRIL 1990 - SECTION FINALE
DE DEUX (SUITE DU MSG 006/MAM/RWA/CD DU 14 MARS 1990)

CHARLIE : LE REMPLACEMENT EN 1992 DU NORD ATLAS

UN TRANSALL-A ETE DEMANDE, A PLUSIEURS REPRISES LORS DES ENTRETIENS HABITUELS,
PAR LES PARTENAIRES. IL LEUR A ETE REPONDU QUE CETTE OPERATION N'ETAIT PAS
ENVISAGEABLE, COMPTE TENU DU COUT DE L'APPAREIL ET DE SA MAINTENANCE, AINSI QUE DU
NOMBRE DE TECHNICIENS NECESSAIRES A SON ENTRETIEN.

SELON DES INFORMATIONS SURES, ILS SE SONT ALORS TOURNES VERS LES U.S.A. AFIN DE
SOLLICITER LE DON D'UN AVION.

LE FAIT QU'UNE REQUETE SOIT PRESENTEE AU PRESIDENT FRANCAIS PERMET DE
CONSIDERER QUE CE PAYS EST AU MOINS RETICENT OU A PROPOSE UN APPAREIL JUGE TROP
ANCIEN (COMME UN C.47 DAKOTA).

DELTA : LA REORGANISATION DE LA GENDARMERIE

IL RESSORT DE LA REUNION DU 13 MARS QUE LE GENERAL MAJOR HABYARIMANA EST
SUSCEPTIBLE DE SOLLICITER L'AIDE DE PARIS POUR OBTENIR SA PARTICIPATION, D'UNE PART
A LA RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE ET DE SON ECOLE AINSI QU'A LA CREATION
D'UNITES, D'AUTRE PART A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS (AUTOMOBILES
TRANSMISSIONS - MATERIELS DE BUREAU).

1) UNE ETUDE CONDUITE PAR LES PARTENAIRES SUR LE PREMIER POINT EST EN COURS.
ELLE SERA SOUMISE A LA M.A.M. ET AU DMAT/GENDARMERIE, QUE LA MMC A ACCEPTE DE
RENFORCER D'UN OFFICIER SUPERIEUR DES LE MOIS D'AOUT 1990, EN PREVISION DE CES
TRANSFORMATIONS.

S'ILS SONT DEMANDES, DES STAGES D'INFORMATION POUR CERTAINS CADRES EN FRANCE,
POURRAIENT ETRE ACCORDES.

2) S'AGISSANT DES EQUIPEMENTS, UNE PREMIERE TRANCHE A DEJA ETE PREVUE DANS
L'AIDE DIRECTE 1990 (MATERIEL RADIO). EN OUTRE, IL SUFFIRAIT DE CONSACRER A LEUR
ACHAT UN TIERS DE CETTE ALLOCATION PENDANT LES QUATRE PROCHAINES ANNEES POUR LES
SATISFAIRE.

LES RWANDAIS ONT ETE INFORMES DES DISPOSITIONS PREALABLES PRISES PAR LA MMC ET
DES POSSIBILITES D'INCLURE DANS LEURS DEMANDES ANNUELLES LEURS BESOINS EN MATERIELS,
EN LES REPARTISSANT JUSQU'EN 1994.

CETTE SOLLICITATION POURRAIT AVOIR ETE MOTIVEE PAR LA PROBABLE CONNAISSANCE QUE
LES PARTENAIRES ONT EU DE LA RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE BURUNDAISE.

TERTIO : OBSERVATIONS

CES QUESTION D'ORDRE MILITAIRE, ET PLUS PARTICULIEREMENT CELLE RELATIVE A "LA
DEFENSE DE L'AEROPORT" SEMBLENT REVETIR UNE IMPORTANCE QUE LE GENERAL MAJOR
HABYARIMANA ET LES OFFICIERS JUGENT CAPITALES.

IL A ETE RAPPELE AU DEBUT DU PRESENT MESSAGE QUE LES RAISONS REELLES PRESENTEES
DANS LA FICHE DE REFERENCE ONT ETE CONFIRMEES, ET QUE CELLE RELATIVE A LA MENACE
OUGANDAISE POURRAIT ETRE EXPOSEE PAR LE CHEF DE L'ETAT.

IL RESTE QUE CETTE DERNIERE NE DEVRAIT PAS OCCULTER CELLES RELATIVES A LA SECURITE PERSONNELLE DU PRESIDENT (EN PARTICULIER : CONSTITUTION D'UN REDUIT AUTOUR DE L'AEROPORT) ET A LA ''FIDELISATION'' DES OFFICIERS SERVANT DANS LES UNITES OPERATIONNELLES, QUI NE PEUVENT QU'APPRECIER LEUR RENFORCEMENT EVENTUEL EN MATERIELS ET EN SPECIALISTES FRANCAIS GARANTS DE L'EFFICACITE ET DE LA REALITE DE NOTRE ENGAGEMENT A LEURS COTES.

SIGNE : COL. GALINIE. 141700./.

MARTRES